

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 juillet 2021

**CD20210729_20
id. 5820**

Le 29 juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BERTELLI (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER)

Sont absents :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 8 VII de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL

COMpte ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2020 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été présenté au conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 73 836,39 € qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	137 245,77 €
Excédent 2019	146 314,61 €
Dépenses	220 903,84 €
Excédent d'investissement	62 656,54 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 936 859,50 €
Excédent 2019.....	185 191,83 €
Dépenses	2 110 871,48 €
Excédent de fonctionnement.....	11 179,85 €

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 230 716,90 € sont constituées à 50 % d'avances de charges à rembourser par le groupement d'intérêt public « Public Labos ».
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 509 579,90 €, soit 15 % de diminution par rapport à 2019. les charges de personnel sont remboursés à 90 % par le groupement d'intérêt public « Public Labos ».

Concernant les recettes de fonctionnement :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 1 512 981,10 €, soit 78 % des recettes réelles
- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 115 421,00 €, représentant 6 % des recettes réelles de fonctionnement.

La reprise des résultats de l'exercice 2020 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2021 et elle est identique à celle-ci.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux et notamment son article 15 prévoyant le report possible jusqu'au 31 juillet 2021 du vote relatif à l'arrêté des comptes au titre de l'année 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis du conseil de gestion du laboratoire vétérinaire départemental,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2020 du payeur départemental concernant le laboratoire vétérinaire départemental ;
- Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent global de 73 836,39 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - excédent d'investissement reporté (compte 001) : 62 656,54 € ;
 - excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 11 179,85 € ;

Pour : 6

Contre : 5

Abstentions : 18

Adopté.

Le Président,

Michel WEILL